



# COMMUNE DE TANNAY

## Municipalité

**Préavis N° 34/24**  
au Conseil communal

**Préavis relatif à la création d'une nouvelle  
terrasse au sud de la buvette, l'amélioration  
de la terrasse nord et le nivellement de l'accès  
à la buvette au prix de 450'000 CHF**

**Municipale responsable : Denise Rudaz**

Tannay, le 20 février 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Bref historique**

Un plan d'affectation intercommunal intitulé « Rives du lac » a été adopté en novembre 2020 (préavis n° 58/2020). Il concerne l'ensemble du périmètre des rives du lac, de l'espace de loisirs situé sur la commune de Tannay jusqu'à la plage de Mies. Il prend en considération l'ensemble des projets et notamment :

- La rénovation de la buvette
- La rénovation du chantier naval
- La mise en œuvre de l'agrandissement du port
- La construction de la pêcherie
- La réalisation du pavillon central
- La renaturation du Torry avec réalisation d'une remise à ciel ouvert du cours d'eau et la végétalisation des berges

En parallèle à la construction du port du Torry, un cheminement piétonnier permettant l'accès au bord du lac a été créé le long de la terrasse de la buvette par un élargissement du quai pris sur la surface du lac pour ne pas gêner la clientèle. Néanmoins, cet espace de mobilité modifie la configuration de la terrasse côté sud.

A cela s'ajoute l'aménagement du Torry comprenant l'accès au chantier naval et à la plage de Mies qui nous contraint à revoir l'accès à la buvette depuis le giratoire de la RC1 (Route Suisse).

## **2. Projet**

### **Les terrasses**

#### ***2.1 Terrasse sud-est***

La surface de cette terrasse sera nettement augmentée grâce à la création d'une nouvelle surface qui s'étendra depuis le bâtiment de la buvette en direction des berges du Torry avec vue sur le lac et une ouverture sur la rade de Genève (voir plan).

Cette nouvelle terrasse sera construite en continuité de la terrasse existante face au lac et englobera celle située sous la glycine. Tous les arbres existants seront conservés et protégés par la création de massifs végétalisés afin que la construction de la nouvelle terrasse ne les endommage pas.

#### ***2.2. Terrasse nord***

L'ancienne terrasse au nord, qui n'a à ce jour fait l'objet d'aucune amélioration, sera réaménagée afin de permettre une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite et une meilleure protection contre les risques d'inondations. En effet, la pente actuelle étant orientée vers les fenêtres coulissantes de la buvette, ne permet pas un écoulement satisfaisant de l'eau en cas de forte pluie.

### **2.3 Terrasse entrée de la buvette**

En même temps que le nivellement de la terrasse nord, une mise à niveau importante devra s'effectuer devant l'entrée de la buvette afin de supprimer la bosse qu'il faut enjamber pour parvenir à l'entrée et éviter les inondations en cas de forte pluie avec la pose d'un drainage. Une végétalisation est également prévue à droite de l'entrée.

### **Revêtement du sol des deux terrasses**

Pour le revêtement, un sol en béton désactivé d'une teinte gris clair a été choisi pour éviter la chaleur dégagée par un sol foncé.

Le béton désactivé est une technique pour empêcher la prise du ciment en surface afin de laisser apparaître les granulats. Cette finition esthétique permet également de rendre le sol antidérapant.

### **2.4 Accès à la buvette**

La réflexion a été menée en prenant en considération les paramètres suivants :

- L'accessibilité piétonne à la buvette et celle notamment des personnes à mobilité réduite
- Les livraisons
- La gestion des déchets et leur stockage dans le pavillon central

Après la mise à l'horizontale du sol situé vers l'entrée de la buvette, nous devons reprendre toute la planimétrie du tronçon entre le giratoire et l'entrée de la buvette pour avoir une pente régulière sur toute la longueur. Afin de végétaliser cet accès, des îlots de verdure seront créés et, en temps voulu, des arbres seront plantés pour favoriser l'ombre lors des grandes chaleurs de l'été.

Il faudra également modifier les regards des différentes canalisations afin de les mettre à niveau et permettre l'accès des livraisons et du parking.

Un parking pour les deux roues est également prévu à l'arrière et devant le pavillon du port.

### **2.5 Espace entre la buvette et la pêcherie**

L'aménagement de la partie basse de la zone de loisirs est indispensable car aujourd'hui nous pouvons presque parler d'une friche tant cet espace a été malmené. Il fut d'abord utilisé comme parking, puis comme dépôt et accès au lac pour le chantier du port. Si nous voulons que cet espace reprenne un aspect bucolique, le moins que l'on puisse faire est de dégrapper sa surface et de remettre de la terre végétale.

## **3. Prix**

Le tableau ci-dessous détaille toutes les étapes de la rénovation extérieure de la buvette et du chemin d'accès y compris le mandat du maître d'œuvre

**Terrasses :**

**CHF 245'000.00**

- Démolition du dallage existant
- Dépose des bordures existantes
- Décapage de la terre végétale
- Défrichage des arbustes (travail à la main protection des racines)
- Terrassement et abaissement de la butte
- Terrassement et fouille pour les canalisations

- Evacuation des matériaux et mise à la décharge
- Pose de regard dépotoir, de tubes et manchons
- Fournitures et mise en place de béton d'enrobage
- Drainage du massif végétal
- Dallage en ciment désactivé
- Déplacement du cabanon existant
- Dépose de la palissade en bois
- Défrichage et coupe d'arbustes
- Démolition du socle en béton armé du parasol
- Pose d'un nouveau socle
- Dépose des pavés
- Terrassement du terrain en profondeur
- Pose de canalisations et raccords
- Pose de caniveaux
- Dallage en ciment désactivé

**Accès buvette :**

**CHF 80'000.00**

- Dégrappage de la surface et modélisation de la surface
- Reprise de la planimétrie
- Abaissement des regards et des canalisations
- Mise en place de terre végétale
- Préparation d'îlots pour les plantations
- Revêtement en dur
- Engazonnement
- Chemin accès pour les handicapés, les camions de livraison et le ramassage des poubelles

**Espace entre la buvette et la pêcheurie :**

**CHF 125'000.00**

- Dégrappage de la surface en bitume
- Evacuation des matériaux et mise à la décharge
- Mise en place de la terre végétale
- Engazonnement de toute la surface basse de la zone de loisirs

**TOTAL (y compris Maitre d'œuvre)**

**CHF 450'000.00**

**4. Zone de loisirs**

En fonction du planning, nous devons également nous pencher sur la zone de loisirs. Un escalier est prévu en face du passage de sécurité depuis le parking Bénuyer, permettant ainsi d'atteindre facilement la zone de loisirs, le port et la buvette. A noter que l'accès actuel sera maintenu afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se rendre au bord du lac. Un cheminement avec gazon renforcé sera aménagé entre le pavillon du port et la buvette pour permettre l'accès en direction de la pêcheurie.

Après la finalisation de ces travaux, la Municipalité se penchera sur la zone de loisirs pour envisager les améliorations nécessaires à apporter. Ces réflexions seront partagées avec la commission d'urbanisme le moment voulu afin d'avoir leur avis sur ce sujet.

## **5. Planning**

Après la mise en eau du port, la rénovation du Torry a débuté en septembre 2023 et, sauf problème majeur, sera achevée en mai 2024. Afin de limiter les coûts en profitant du chantier déjà installé (baraquements de chantier, tableau électrique et autres) pour la renaturation du Torry, il est impératif de réaliser, dans le même laps de temps, les travaux pour l'aménagement extérieur de la buvette ceci sans trop impacter le bon déroulement de l'activité du restaurant.

Le respect du planning est donc primordial si nous voulons que l'ensemble de la zone située entre la pêcherie et le Torry soit terminé dans les temps sachant que les terrasses de la buvette devraient être, quant à elles, achevées à mi-mai.

## **6. Conclusions générales**

Les terrasses de la buvette et son accès sont les priorités absolues afin que tout soit terminé à mi-mai.

Le nouveau port a été plébiscité par un grand nombre de personnes mais actuellement tout son environnement est encore en chantier et, si nous voulons profiter d'un été hors travaux et nuisances, il est impératif de pouvoir procéder au plus vite à cet ensemble d'aménagements.

Par rapport à l'augmentation du nombre de places de la terrasse, le loyer pourrait être adapté au moment du renouvellement du bail.

A cela s'ajoute le fait que les loyers ne sont pas compris dans le décompte de la péréquation.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Tannay**

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Vu</b>          | le préavis n° 34 relatif à la création d'une nouvelle terrasse au sud de la buvette, l'amélioration de la terrasse nord, la planimétrie de l'accès à la buvette et l'engazonnement de l'espace buvette/pêcherie.       |
| <b>Vu</b>          | le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.  |
| <b>Ouï</b>         | les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.   |
| <b>Attendu que</b> | cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.   |
| <b>Décide</b>      | d'approuver le préavis relatif à la création d'une nouvelle terrasse au sud de la buvette, l'amélioration de la terrasse nord, la planimétrie de l'accès à la buvette et l'engazonnement de l'espace buvette/pêcherie. |

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux présentés dans le présent préavis
- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 450'000.00 dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire
- De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 30 ans.

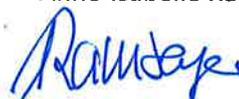
Adopté en séance de Municipalité le 20 février 2024 pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Pour la Municipalité :

La Syndique :  
Denise Rudaz



La Secrétaire rempl. :  
Anne-Isabelle Ramseyer



Annexe : plan du site de la buvette



**LEGENDE**

	Arbres existant		ENROBE BITUMEUX renforcé pour circulation
	Arbres projet		BÉTON DÉACTIVÉ renforcé pour services extérieurs
	Plantes projet		MATIÈRE ARGILE CALCAIRE utilisé dans une large mesure
	MASSIF DE VÉGÉTATION renforcé pour services extérieurs à la circulation (sans circulation)		GAZON EXTENSIF care de drainage et de sable

Gazon renforcé  
Place bitumeux

Accès port

Sentier des rives du lac

Terrasse

Entrée

Restaurant

Terrasse

Rampes émissives Etape 1

Jardinière réutilisée en soutènement Etape 1

Béton désactivé

Place vélos sur grilles gazon

Parking PNR

Parking de l'appartement

Place vélos sur grilles gazon

Accès port

Sentier des rives du lac

Argile calcare

Pavé et grille

Stop

Passerelle



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

**LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY**

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ACCEPTÉ / REFUSE**

A l'unanimité  A la majorité

25 OUI 6 NON BLANC NUL ABSTENTION

**Préavis N° 34**  
**relatif à la création d'une terrasse au sud de la buvette,**  
**l'amélioration de la terrasse nord et le nivellement de l'accès à**  
**la buvette**

*Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Ainsi délibéré en séance du 18.03.2024

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer